



Territoire de Petite Camargue

Aimargues - Aubord - Beauvoisin - Le Cailar - Vauvert

Au prix de votre séjour dans cet établissement, s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la Communauté de communes de Petite Camargue et du Conseil Départemental du Gard. Cette taxe est calculée en fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant.

Celle-ci est exclusivement destinée à financer des actions en faveur du développement touristique pour vous permettre un séjour toujours plus agréable.

Tourist tax will be added to the price of your stay. This tax is based on the type of accommodation and the number of people. It is exclusively intended to finance actions in favor of the tourist development to allow you an ever more pleasant stay.

TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR

Par personne et par nuit à compter du 01/01/2024

Meublé de tourisme, Hôtel, Résidence de tourisme

Furnished flats of tourism, hotel, holiday residences

Classement touristique	Tarifs / Prices *
Palaces	3.30 €
★★★★★	1.65 €
★★★★☆	1.21 €
★★★☆☆	0.90 €
★★★☆☆	0.80 €
★★☆☆☆	0.75 €

Village de vacances

Holiday Villages

Classement touristique	Tarifs / Prices *
★★★★★	0.80 €
★★★★☆	0.75 €

(*) Ce tarif inclut la taxe additionnelle du conseil départemental du Gard

Hébergements Non Classés	Tarifs / Prices
Hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des autres catégories d'hébergements mentionnées ci-dessus / unclassified accommodation	4 % + 10% du montant des 4%

Campings, terrains de caravanage, autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes

Campsites

Classement touristique	Tarifs / Prices *
★★★★★	0.61 €
★★★★☆	0.22 €
Non classés / Unranked	

Natures hébergements

Accommodations

Tarifs uniques / Fixed Price	Tarifs / Prices *
Chambres d'hôtes / Bed & Breakfast	0.75 €
Auberges collectives / group hostels	0.75 €
Emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h / Camper van's areas and tourist carparks for a duration of 24 hours	0.61 €
Port de plaisance / Yacht Harbour	0.22 €

Exonérations / Tax exemption

- Les enfants de moins de 18 ans / Minors
- Les personnes qui, par leur travail ou leur profession, participent au fonctionnement et au développement de la "station" (camping, hébergement de groupe). / Persons who, through their work or profession, participate in the operation and development of the "station" (camping, group accommodation)
- Les saisonniers employés sur le territoire de la Communauté de communes de Petite (attention sur le contrat doit bien être mentionné "Contrat saisonnier". (Les commerciaux en transit, les stagiaires... doivent payer leur taxe de séjour) / Seasonal contractors employed on the territory "Petite Camargue"
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire / People benefiting from an emergency housing or a temporary rehousing
- Les personnes occupant des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 1 € (un euro) par nuitée / Persons occupying premises whose rent is less than €1 (one euro) per night

Communauté de communes de Petite Camargue

145 avenue de la Condamine - 30600 Vauvert

T. 04 66 51 19 20

Service taxe de séjour :

taxedesejour@otpetitecamargue.fr

T. 04 66 88 28 52